

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2023-414
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Marché de travaux pour le réaménagement de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Flour
Notification

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération n°2023-188 du 3 juillet 2023 autorisant la Présidente à notifier les marchés au titre d'une délégation spécifique en vertu de l'article L.2121-21 du CGCT ;

Vu l'avis des commissions MAPA des 22 juin 2023 et 24 juillet 2024 ;

Vu la proposition des entreprises suivantes :

Lot 1 : Démolition – Gros œuvre - Déplombage

-SAS DE ROSSO – La Gare – 15100 COREN pour un montant de 111 680.20 € HT ;

-SARL GUENIOT – 4 Route de Cussac – 15100 LES TERNES pour un montant de 134 875.18 € HT ;

Lot 3 : Couverture et bardage zinc - Etanchéité

-Entreprise BATIFOL – Zone artisanale de Longario – 15260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE pour un montant de 39 209.00 € HT ;

Lot 5 : Cloisons sèches – Isolation – Faux plafonds

-Auvergne Décors – 3 Rue Raymond Joyon – 63190 LEZOUX pour un montant de 41 500.00 € HT + 2 000 € HT de Prestation Supplémentaire Eventuelle;

-SAS ROQUES – Crespiat – Chemin d'Immarion – 15130 ARPAJON-SUR-CERE pour un montant de 48 049.12 € HT ;

-SARL AUVERGNE ISOPLAC – Le Sailhant – 15100 ANDELAT pour un montant de 54 054.00 € HT ;

Lot 10 : Electricité – Courant fort courant faible

-SARL MOURGUES Serge – 3 Rue de la Planèze – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 48 694.63 € HT ;

-SAS MAINTENANCE DEPANNAGE ELECTRICITE – 15000 AURILLAC pour un montant de 44 149.38 € HT ;

Lot 11 : Plomberie – Chauffage – Sanitaires - Ventilation

-SARL MOURGUES Serge – 3 Rue de la Planèze – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 45 881.43€ HT ;

-SARL CALMELS PETITFOUR – 21 Avenue du Commandant Delorme – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 47 798.91 € HT.

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition des entreprises suivantes pour le marché de travaux pour le réaménagement de l'office de tourisme intercommunal :

Accusé de réception en préfecture
01/12/2023 10:13:07 DE 414-AU
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Lot 1 : Démolition – Gros œuvre - Déplombage

-SAS DE ROSSO – La Gare – 15100 COREN pour un montant de 111 680.20 € HT soit 134 016.24 € TTC ;

Lot 3 : Couverture et bardage zinc - Etanchéité

-Entreprise BATIFOL – Zone artisanale de Longario – 15260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE pour un montant de 39 209.00 € HT soit 47 056.80 € TTC ;

Lot 5 : Cloisons sèches – Isolation – Faux plafonds

-Auvergne Décors – 3 Rue Raymond Joyon – 63190 LEZOUX pour un montant de 41 500.00 € HT soit 49 800 € TTC + 2 000 € HT de PSE soit 2 400 € TTC;

Lot 10 : Electricité – Courant fort courant faible

-SARL MOURGUES Serge – 3 Rue de la Planèze – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 48 694.63 € HT soit 58 433.55 € TTC ;

Lot 11 : Plomberie – Chauffage – Sanitaires - Ventilation

-SARL MOURGUES Serge – 3 Rue de la Planèze – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 45 881.43€ HT soit 55 057.72 € TTC

Article 2 : Autorise la Présidente à signer le certificat de cessibilité de créance du lot 8 Peinture ;

Article 3 : De dire que les crédits sont inscrits au budget général 2023 ;

Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 5 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 07/12/2023

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 13 DEC. 2023

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le** 13 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20231207-DEC2023-414b-AU
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023